

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Activités du comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni 1 fois en 2022 (17 janvier), mais a beaucoup échangé par mails.

Les principaux dossiers sur lesquels notre association a été active sont :

Projet de loi sur l'aéroport – mise en œuvre de l'IN 163

Nous avons poursuivi le travail de discussion avec le service juridique du DI (département des infrastructures) concernant la modification de la loi sur l'aéroport, en application de l'IN 163. Pour mémoire, la première version de la loi, déposée au Grand Conseil en février 2021 n'était pas satisfaisante, car il ne traduisait absolument pas les revendications qui figuraient dans l'IN 163.

La CARPE avec Lisa Mazzone, l'ARAG avec M^e Jean-Daniel Borgeaud et l'ATCR avec M. Marcos Weil ont donc rencontré les services juridiques du DI à 2 reprises en 2021 et encore une fois à 2 reprises en 2022 (5 avril et 30 août) afin de proposer des amendements au projet de loi sur l'aéroport.

Ces rencontres, ont permis d'intégrer à la première version du projet de loi, des demandes très importantes pour la suite du travail. Nous avons notamment pu obtenir que des analyses des dessertes soient produites ce qui permettra de disposer des informations indispensables à une politique de mobilité. Certains concessions ont dû être faites, mais globalement nous estimons que nous avons pu sauver l'essentiel.

La loi a été votée par le Grand Conseil en janvier 2022 et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Bruit admissible – dossier post PSIA

Par décision du 17 novembre 2022, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC a, conformément à la demande du 2 septembre 2019 de l'Aéroport International de Genève (AIG), décidé d'approuver le dossier « bruit admissible », soit la modification du règlement d'exploitation ; l'approbation des plans pour une sortie rapide ; la fixation du bruit admissible.

Conformément à la décision de l'AG extraordinaire de janvier 2022, il a été décidé de faire recours en s'appuyant sur les services de M^e Borgeaud auquel se sont associés M^e Léna Nussbaumer-Laghzaoui et M^e Raphaël Mahain, des avocats pour le climat, pour le traitement spécifique de ce volet. Le recours a été déposé le 10 janvier 2023. Un délai pour produire un mémoire complémentaire a été octroyé par le TAF au 11 avril 2023.

Un seul recours a été déposé au nom de 15 communes genevoises, 2 vaudoises, 7 françaises ; 107 personnes physiques, 24 associations, 7 partis politiques et 2 fondations.

Informations auprès des communes

Une série de 6 conférences ont eu lieu dans les communes afin de les informer de la situation relative au dossier du bruit admissible. Ces conférences, organisées par la CARPE ont été assurées par Lisa Mazzone, Jean-François Bouvier, Me Jean-Daniel Borgeaud et Marcos Weil. Selon les communes, les associations locales, membres de la CARPE, étaient également représentées comme co-organisatrices. Elles se sont déroulées : le 27 avril à Meyrin, le 17 mai à Versoix, le 19 mai à Vernier, le 8 juin à Chancy, le 13 juin à Aire-la-Ville et le 15 juin au Grand-Saconnex. Ces conférences ont rencontré un vif succès.

Liens avec les autres associations

Des contacts réguliers ont eu lieu avec la CARPE et l'ARAG, notamment dans le cadre des discussions sur le projet de loi et sur le recours contre l'approbation du bruit admissible, de manière à coordonner nos actions.

Secrétariat technique

urbaplan a assuré le secrétariat technique durant l'année 2022. Son mandat a été renouvelé pour 2023.

En prévision du départ à la retraite, en septembre 2024, de M. Marcos Weil, qui assure le secrétariat de l'ATCR depuis bientôt 20 ans, le comité directeur mène une réflexion concernant son remplacement.

Perspectives 2023

Les principaux chantiers que nous aurons à traiter cette année sont :

Recours – Bruit admissible et nouveau cadastre de bruit

Le recours ayant été déposé, nous attendons la décision du TAF. Il y aura certainement un échange d'écritures entre l'AIG et les recourants.

Durant cette période, nous restons ouverts à discuter d'une levée de l'effet suspensif lié au système de quotas. Bien que nous ayons de doutes sur son efficacité réelle, nous ne sommes pas opposés à ce qu'il soit testé.

VTT – vision territoriale transfrontalière

Le plan directeur cantonal (PDCn) entame une procédure de révision, afin d'aligner la planification sur les accords de Paris (neutralité carbone en 2050 et réduction de 60% de nos émissions de GES d'ici 2030).

Le PDCn n'aura pas d'impact direct sur l'exploitation de l'aéroport, mais du point de vue des mobilités terrestres, cela devrait se traduire par des diminutions significatives des charges du trafic individuel motorisé.

Réseau de micros

La réflexion engagée à l'automne 2022 avec Mike Gerard sur le réseau de micros mis en place par l'ATCR sera prochainement finalisée sous la forme d'un protocole permettant d'assurer une meilleure gestion de ceux-ci et, selon demande des communes, de pouvoir l'étoffer.

Information aux communes

Le comité directeur entend offrir différentes prestations aux communes membres. Dans cette perspective, l'ATCR envisage la production de différentes études :

- Cartographie des terrains inconstructibles, par commune. Ce travail avait été fait précédemment sur la base des courbes PSIA. Il s'agirait de l'actualiser en prenant en compte les courbes du bruit admissible 2022 et 2030, ainsi que le PEB pour les communes françaises.
- Population touchée par les courbes de bruit (par exemple, utiliser la courbe 50 dB(A) préconisée par la Commission fédérale de lutte contre le bruit.
- Étude sur le trafic terrestre induit par l'AIG (valet parking).

Genève, le 18 avril 2022